

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 AOUT 2015.

Présents : M. Pierre-Henri LUCAS, Bourgmestre-Président ;
M. Thibaud SMOLDERS, Mme Catherine STREEL, ~~M. Dominique LUGOWSKI~~, M. Louis VANHOEF, M. Maxime BOURLET (Président de CPAS hors conseil), Membres du Collège communal ;
~~M. Michel LEJEUNE, M. André VRANCKEN~~, M. José CAPELLE, Mlle Denise BARCHY, M. Maurice BALDEWYNS, Mme Sabine DEMET, Mme Rosanna D'ORTONA-DUMOULIN, ~~M. Stéphane HODEIGE~~, Mme Catherine NOEL, M. Pierrot GRECO, M. Pascal RADOUX, M. Bérenger TSINGOS, M. Jean-Jo MACOURS, M. Pierre BONNARD, Conseillers communaux ;
Éric DECHAMPS, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

Droit d'interpellations du Citoyen.

Néant.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2015.

La séance est ouverte à 19 heures 30. Monsieur LUCAS souhaite la bienvenue à tous et propose d'entamer les travaux. Monsieur LUCAS prie tout d'abord l'assemblée d'excuser l'absence de MM. HODEIGE (MR), LEJEUNE (EC), LUGOWSKI (PS) et VRANCKEN (PS). Il y a à ce moment 15 membres votants.

Monsieur LUCAS invite les membres du Conseil communal à formuler leur remarque éventuelle sur le procès-verbal de la séance du 23 juin dernier.

Il n'y a pas d'autre remarque.

Les membres absents (Mademoiselle BARCHY, Madame DEMET et Monsieur BONNARD) lors de la séance du 23 juin dernier déclarent s'abstenir.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité des membres votants.

Correspondances et communications.

Monsieur LUCAS présente les documents transmis à chaque Conseiller. Outre les arrêtés de Police pris par Monsieur le Bourgmestre et communiqués par le Collège communal, il s'agit de :

- Collège communal d'Awans du 18/06/2015/ Factures de Maître Bourtembourg/ Etat de la question/ Refus d'imputation.
- Démission de M. HODEIGE du groupe MR/ Courriel du 17 juillet 2015.

Il n'y a pas d'autre remarque.

1. Finances/ Tutelle CPAS / Budget 2015 / Modification budgétaire n°1 du service ordinaire / Approbation.

Monsieur BOURLET présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération ainsi que le rapport des grades légaux accompagnant la modification budgétaire. Il souligne pour l'essentiel l'augmentation du nombre de R.I.S.

Monsieur TSINGOS, pour le groupe ECOLO, regrette l'augmentation sur fonds communaux des dépenses liées à l'octroi du RIS aux bénéficiaires : en effet, Monsieur TSINGOS fait référence aux deux projets de motion contre l'exclusion des chômeurs qu'il avait déposés en septembre et octobre dernier, afin que les instances fédérales prennent la mesure des surcharges financières et de travail de telles mesures. Aujourd'hui, ce sont plus de 93.000€ à charge CPAS, il est dès lors regrettable de ne pas s'en être indignés plus tôt, et de n'avoir rien fait pour éviter que ces mesures n'aient une incidence sur les finances communales. Aussi Monsieur TSINGOS rappelle que Monsieur LUCAS, au nom du Collège, avait souhaité que la main soit donnée au Collège, et promis de revenir avec une motion d'ordre plus général, visant l'ensemble des mesures prises par les différentes entités dans sa globalité. Monsieur TSINGOS remarque que

le Collège n'est pas revenu avec une telle motion ... Il rappelle qu'il est important que la couverture sociale soit la plus large et soit maintenue au niveau fédéral, puisque l'assiette de revenus est plus grande.

Monsieur BOURLET souligne qu'il ne s'agit pas seulement d'exclusion de chômeurs mais d'une paupérisation globale de la population en Belgique. Seuls 10 % des interventions sont dues à l'exclusion des chômeurs.

Monsieur TSINGOS constate que ce pourcentage est nettement moindre que celui annoncé l'année dernière.

Il fait aussi remarquer que la paupérisation de la société est aussi due à d'autres mesures prises par nos gouvernements, précédents et actuels.

Monsieur CAPELLE intervient à son tour et déplore une fois de plus que les pouvoirs locaux subissent de nombreuses charges imposées par le pouvoir fédéral : il est d'ailleurs à craindre que de nouvelles charges vont s'abattre sur les communes. Monsieur CAPELLE en appelle à la solidarité des groupes politiques locaux pour interpeller les différents gouvernements sur cette problématique constante et les solliciter afin d'éviter de continuer d'alourdir la charge des communes.

Monsieur LUCAS répond d'emblée que le groupe MR a fait son travail : la balle est dans le camp du groupe PS.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

2. Finances/ Tutelle CPAS / Budget 2015 / Modification budgétaire n°1 du service extraordinaire / Approbation.

Monsieur BOURLET présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération ainsi que le rapport des grades légaux accompagnant la modification budgétaire. Il souligne essentiellement les investissements consentis au profit de la MCAE qui doit être un lieu attrayant pour tous. Les puéricultrices ont été aussi sollicitées : elles ne manquent pas d'idées.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

3. Finances/ Tutelle CPAS / Collectif Logement Hannut / Paiement d'une cotisation annuelle / Approbation.

Monsieur BOURLET présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

4. Finances/ Tutelle CPAS / ASBL Nouvelle orientation Enfance / Paiement d'une cotisation annuelle / Approbation.

Monsieur BOURLET présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur TSINGOS fait remarquer qu'il est mentionné "Collectif Logement Hannut" dans la délibération en lieu et place de "Nouvelle Orientation Enfance", et demande si la mention de la non transmission des statuts est toujours d'actualité ?

Monsieur BOURLET répond qu'en effet, l'article 2 sera supprimé de la délibération.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

5. Finances/ Situation de caisse au 30/06/2015 / Prise d'acte.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération. Il s'agit d'une prise d'acte.

Le Conseil communal prend acte de l'information.

6. Finances/ Procès-verbal de vérification de caisse du 2ème trimestre 2015 / Prise d'acte.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération. Il s'agit d'une prise d'acte.

Le Conseil communal prend acte de l'information.

7. Finances/ Octroi d'un subside à la Fédération des directeurs généraux communaux de la Province de Liège / Modalités d'octroi et de contrôle / Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Le Directeur général, trésorier de la Fédération provinciale, remercie l'assemblée au nom de la Fédération.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

8. Finances/ Octroi d'un subside à l'organisation « Relais pour la vie » / Modalités d'octroi et de contrôle / Décision.

Monsieur SMOLDERS et Madame STREEL présentent le point. Monsieur SMOLDERS reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération. Quant à Madame STREEL, elle rappelle à l'assemblée la manifestation organisée dans ce cadre les 12 et 13 septembre 2015.

Monsieur CAPELLE intervient et souligne qu'il découvre qu'il s'agit d'une association locale et s'en réjouit. Par contre, aucun crédit n'est inscrit au budget. Il espère que le Collège sera ouvert à d'autres demandes relatives à la promotion d'activités visant à défendre des causes similaires. Il propose de doubler le crédit au budget 2015 par voie de modification budgétaire afin d'éviter le coup par coup.

Monsieur LUCAS rappelle et insiste sur le fait qu'une association locale est déjà aidée régulièrement.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

9. Finances/ Tutelle Fabrique d'Eglise / Fabrique d'Eglise Sainte-Agathe d'Awans / Budget 2016 / Approbation.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur TSINGOS intervient pour remercier Madame JACQUEMIN, Madame MEUWISSEN et le service des Finances pour les réponses aux demandes qui leur ont été adressées : en effet Monsieur TSINGOS pointe dans le budget de la Fabrique d'Awans « un arrangement communal » pour le paiement des remises au Trésorier, arrangement qui lui a été explicité, et souligne aussi, anticipativement à l'adoption du point 12 concernant la Fabrique d'Othée que le détail du patrimoine financier, manquant dans les pièces qui ont été communiquées avec la convocation au Conseil, lui a bien été transmis ultérieurement sur simple demande.

Compte tenu de ces compléments d'information, ECOLO approuvera les budgets 2016 desdites fabriques.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

10. Finances/ Tutelle Fabrique d'Eglise / Fabrique d'Eglise Saint Remy de Fooz / Budget 2016 / Approbation.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

11. Finances/ Tutelle Fabrique d'Eglise / Fabrique d'Eglise Saint Pierre de Hognoul / MB 2015 / Approbation.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

12. Finances/ Tutelle Fabrique d'Eglise / Fabrique d'Eglise Saints Pierre et Paul d'Othée / Budget 2016 / Approbation.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

13. Finances/ ASBL "Foyer culturel" / Budget de l'exercice 2015 / Approbation.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

14. Enseignement/ Projet d'établissement/ Années scolaires 2015-2016/ 2016-2017/ Adoption.

Monsieur VANHOEF présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération. Il présente à l'assemblée les livrets finalisés.

Madame D'ORTONA intervient et déclare qu'elle vote la proposition avec un grand plaisir car le travail fourni est le fruit d'une réflexion approfondie menée dans l'intérêt des enfants.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

15. Enseignement/ Règlement d'ordre intérieur de l'École Communale Fondamentale d'Awans/ Adoption.

Monsieur VANHOEF présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

16. Travaux/ Extension du réseau de distribution gaz basse pression rue de Loncin, 17/Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

17. Travaux/ Etude et contrôle – Coordination sécurité-santé/Travaux d'égouttage et de voirie durant les années 2015 et 2016/ Mode de passation et conditions/Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

18. Travaux/ Acquisition de mobilier de bureau pour les services administratifs/ Mode de passation et conditions/Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Madame NOEL insiste sur l'ergonomie du matériel commandé.

Monsieur SMOLDERS informe l'assemblée que le conseiller en prévention a réalisé et diffusé les premières fiches destinées au personnel communal : ces fiches portent précisément sur

l'ergonomie et informe notamment les agents concernés sur la façon la plus adéquate de s'installer sur son siège face à un écran d'ordinateur.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

19. Travaux/ Aménagement de sécurité et renouvellement d'installations de distribution d'eau place Communale/Marché conjoint / Mode de passation et conditions/Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

20. Travaux/ Etude et contrôle – Coordination sécurité-santé/ Travaux de stabilité à l'école maternelle d'Awans/ Désignation d'un auteur de projet/ Coordinateur de chantier/ Mode de passation et conditions/ Décision.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération. Monsieur SMOLDERS de préciser que le poste le plus important financièrement porte sur le remplacement de tous les châssis.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

21. Urbanisme/ Commission consultative communal d'aménagement du territoire et de mobilité/ Modification de la composition/ Décision.

Madame STREEL présente le point. Elle reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur CAPELLE intervient et déclare avant toute chose qu'il n'a évidemment rien contre la personne mais il se demande s'il ne doit pas y avoir un appel à candidature ou si, suite à l'appel lancé précédemment, il n'y a personne dans la « réserve » intéressé par un siège à la CCATM ? Dès lors ne se pose-t-il pas un problème juridique dans la procédure de désignation proposée au Conseil ?

Compte tenu de la remarque formulée en séance et afin de sécuriser juridiquement la procédure de remplacement du titulaire, Monsieur LUCAS propose à l'assemblée de retirer le point de l'ordre du jour ; l'administration sera chargée de vérifier ce point de procédure.

Monsieur LUCAS soumet le retrait du point au vote.

La proposition de retrait du point est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Ce point est retiré.

22. Mobilité/ Convention relative à l'utilisation de deux véhicules électriques/ Décision.

Madame STREEL présente le point. Elle reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Madame DEMET indique, à son sens, que les mandataires n'avaient jamais eu la possibilité de bénéficier d'un véhicule communal et que dès lors il lui semble que ce véhicule devait être réservé exclusivement au personnel communal.

Madame STREEL répond d'emblée que la convention prévoit en effet que tout qui veut essayer le véhicule au sein du pouvoir local (agent et mandataire) peut le faire et chacun uniquement dans le cadre de ses missions professionnelles ou scabinales.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

23. Environnement/ Convention relative à la location de terrain communal, rue Jean-Lambert Defrêne à 4340 AWANS/ Adoption.

Monsieur LUCAS présente le point. Elle reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

24. Informatique/ Acquisition de matériel informatique auprès de la Centrale d'Achat pour les Organismes Conventionnés par le Pouvoir Adjudicateur (centrale de marchés - Province du Hainaut)/ Décision.

Monsieur LUCAS présente le point. Elle reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur TSINGOS pour le groupe ECOLO se demande s'il ne serait pas plus opportun de renouveler beaucoup plus régulièrement les machines dont question, plutôt que d'attendre qu'elles soient obsolètes, n'apportent plus le confort d'utilisation nécessaire aux usagers tout en ayant plus ou peu de valeur vénale : un renouvellement rapide permettrait peut-être de revendre à bon prix des machines pas encore dépassées.

Monsieur LUCAS répond que c'est une donnée dont il sera tenu compte le cas échéant.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Réponses aux questions posées aux membres du Collège communal.

- 1) *Madame D'ORTONA souhaite connaître la situation administrative du presbytère à Othée. En effet, le bâtiment se dégrade : qu'en est-il du projet de logements sociaux ? Pourquoi ce projet ne démarre-t-il pas ?*

Monsieur LUCAS répond à l'honorable Conseillère que le bail emphytéotique conclu en 2007 entre la commune et la S.L.P. est toujours en cours d'exécution : le bâtiment est donc toujours « dans les mains » de la S.L.P. Or, il semble que la S.L.P. manque de crédit pour réaliser ce projet. La S.L.P. propose donc de résilier ce bail. Des discussions sont engagées avec la S.L.P. pour résoudre au plus vite cette situation. Entretemps, les abords sont entretenus régulièrement par la commune et dernièrement par la S.L.P. Monsieur LUCAS confirme en effet que le bâtiment se dégrade.

Monsieur CAPELLE souligne aussi que lors de la conclusion du bail, l'Evêché avait renoncé à réclamer à pouvoir disposer d'une salle de réunion et d'un local pour archives à la condition expresse que le projet ait une vocation sociale.

- 2) *Madame D'ORTONA s'interroge sur l'évolution de la situation administrative de la plaine et fréquente encore la plaine et la buvette ? Et selon quel taux d'occupation ? Cette situation mérite d'être réglée rapidement tant la commune a bien besoin de cette infrastructure sportive pour accueillir tout le monde.*

Madame STREEL répond à l'honorable Conseillère que sur le plan de l'urbanisme, le Collège planche sur la régularisation du bâtiment. Sur le plan de l'occupation du site, c'est essentiellement le club de basket qui utilise le terrain. Par ailleurs, des discussions sont engagées avec la S.L.P. pour aboutir à un accord concret pour l'avenir. En effet, la convention de mise à disposition établie par la S.L.P. au profit de la commune arrive à échéance en 2017. Les parties ont la volonté de trouver une solution satisfaisante et durable avant ce terme.

- 3) *Madame D'ORTONA évoque le traité transatlantique sur le libre-échange entre les Etats-Unis et l'Europe qui risque de présenter une menace pour les collectivités locales dans leurs prérogatives. Or, à ce jour, certaines communes ont d'ores et déjà pris position contre ce traité et ses négociations. Le vote du traité a été différé. La commune d'Awans peut-elle se positionner également sans équivoque sur ce sujet sensible à l'instar des communes d'Esneux ou Fléron ?*

Monsieur LUCAS répond à l'honorable Conseillère que le Collège communal propose le texte suivant (Monsieur LUCAS procède à sa lecture intégrale) :

« Le collège communal d'Awans souhaite que :

- les négociations concernant le TTIP visent absolument une harmonisation vers le haut des normes humaines, sociales, sanitaires et environnementales, des dispositifs de protection des travailleurs et des consommateurs ;

- le Gouvernement fédéral refuse toute atteinte au droit des autorités publiques (tant au niveau européen que national et local) de légiférer ;
- les parlements nationaux et régionaux, le parlement européen et les partenaires sociaux soient informés et consultés au travers de rapports réguliers afin d'assurer un contrôle démocratique sur le processus de négociation ;
- le Gouvernement fédéral s'assure d'un traitement non discriminatoire pour les investisseurs étrangers sur le sol américain ;
- le Gouvernement fédéral s'assure qu'il n'y aura aucune perte d'emplois liée au TTIP comme l'a indiqué l'étude de l'Université Turfs du Massachusetts ;
- le système de résolution des conflits laisse le choix aux parties concernées entre le recours à l'arbitrage ou aux juridictions étatiques tout en incluant un degré d'appel. »

Suite à la proposition de texte lue en séance par Monsieur LUCAS concernant le TTIP Monsieur TSINGOS pour le groupe ECOLO, souhaite, après deuxième lecture du premier paragraphe par Monsieur LUCAS, que le mot "harmonisation" soit remplacé par un terme plus vindicatif, afin d'éviter toute harmonisation entre Europe et Etats-Unis conduisant à une baisse des standards de protection européens et manifeste sa volonté de voir inscrite noir sur blanc la notion de "maintien des standards"

Monsieur CAPELLE, quant à lui, souhaite que soit intégrée la notion de « pouvoirs locaux » qui du fait de leur proximité rendent encore de nombreux services aux citoyens.

Compte tenu de l'ensemble des remarques formulées, le Conseil charge le Collège de finaliser le texte de cette « motion ».

- 4) *Monsieur GRECO, pour l'Entente Communale souhaite connaître l'évolution du centre commercial « Roua Shopping Center » tant au niveau des commerces établis que du personnel autochtone engagé. Qu'en est-il ?*

Monsieur LUCAS répond à l'honorable Conseiller que le taux d'occupation frise le 100 %. Il reste cependant une cellule disponible au-dessus de la taverne destinée à des bureaux et/ou des appartements. Sur le plan de l'emploi, ces données ont un caractère privé et ne sont donc pas directement disponibles mais le Conseil doit savoir que l'ADL joue pleinement son rôle de catalyseur et de modérateur.

- 5) *Monsieur CAPELLE, pour le groupe PS, souhaite qu'en matière de mobilité, des emplacements PMR soient prévus devant chacune des salles communautaires de l'entité. Le Collège a-t-il l'intention de prévoir ce type de dispositif ?*

Madame STREEL répond à l'honorable Conseiller de la manière suivante :

A Hognoul, le problème ne se pose pas.

Concernant la salle « Les Loisirs », dans le cadre des travaux d'aménagement de la place communale, il est prévu de créer au moins une place pour les P.M.R.

A Othée, il n'est pas possible de réserver une place de ce type du côté de la salle. Par contre, il y a suffisamment de place disponible sur la place pour assurer le parking d'un P.M.R.

A Villers, il est possible de créer une place de ce type mais il faut savoir que ces emplacements ne sont pas nominatifs ni réservés à une personne particulière. N'importe qui dans les conditions peut utiliser l'emplacement créé. La réflexion se poursuit néanmoins dans ce sens.

Monsieur CAPELLE intervient à son tour et estime qu'il est inadmissible de ne pas pouvoir prévoir un emplacement de ce type à Othée d'autant plus que la place du Monument offre peu d'opportunité. Monsieur CAPELLE se réjouit cependant que la réflexion porte sur la création d'un emplacement au moins : le but étant de permettre à toutes les catégories de la population et singulièrement les P.M.R. de pouvoir participer à toutes les manifestations organisées notamment dans la salle communautaire.

Madame NOEL intervient à son tour et attire l'attention de tous sur le dévers. En outre, si la place se trouve en effet en face de la salle communautaire, il faut encore penser à tout le cheminement du P.M.R. pour se rendre de la place jusqu'à la salle.

Monsieur LUCAS ponctue ces interventions en annonçant que le Collège réexaminera cette problématique lors de sa prochaine séance de travail.

- 6) *Monsieur CAPELLE, pour le groupe PS, a remarqué que des agents communaux procédaient à l'entretien de la N3i. Cette prestation fait-elle l'objet d'une convention entre la Commune d'Awans et le SPW à l'instar de celle qui a été adoptée pour l'entretien des deux ronds-points ou s'agit-il d'un entretien ponctuel confié au personnel communal ?*

Monsieur LUCAS répond à l'honorable Conseiller qu'il s'agit en effet d'un entretien ponctuel. Le SPW a d'ailleurs été contacté dans ce sens pour un entretien ponctuel de cette portion de chaussée.

Monsieur BALDEWYNS pose la question de savoir ce qu'il en est des 100 kilomètres de voiries de la commune qui requièrent aussi un entretien régulier, qui fait parfois défaut. Sans compter un grand nombre d'abords à tondre tout aussi régulièrement. Or, en l'occurrence, la commune fait le travail du SPW : la commune dispose-t-elle assez de personnel et de matériel pour effectuer cette prestation ? Une convention ne peut-elle pas être envisagée ?

Monsieur LUCAS répond que le SPW a été rencontré mais il refuse toute prestation de nettoyage ainsi que toute convention. Le Collège a fait procéder à l'achat de matériel adéquat. En outre, les Communes de Crisnée et d'Oreye y sont passées : toutes deux assurent l'entretien des abords de voiries régionales avec leur personnel propre.

Questions posées aux membres du Collège communal.

Monsieur LUCAS invite alors les groupes politiques à poser leur(s) question(s) éventuelles au Collège communal.

1) Monsieur GRECO, pour l'Entente Communale, estime que la Commune manque de salle communautaire à mettre à disposition des citoyens. Il semble que le Roua Shopping Center dispose d'un espace inoccupé. Le Collège envisage-t-il l'opportunité d'utiliser cet espace libre comme salle communautaire ?

2) Monsieur TSINGOS, pour le groupe Ecolo, souhaiterait obtenir une nouvelle fois une date de réalisation des travaux d'élargissement de la rue Nicolas Fastré, et de réfection de la Chaussée Noël Ledouble par le SPW. Le Collège peut-il se prononcer à ce sujet ?

3) Monsieur TSINGOS poursuit et interroge le Collège quant à l'évaluation de divers bâtiments communaux par un notaire, et souhaiterait particulièrement savoir si le produit de la vente de ces différents immeubles serait de nature à rendre viable le projet de construction (ou d'extension) d'une future administration communale ?

Précisément, n'était-ce pas l'objet de cet état estimatif ?

Qu'en est-il par exemple de l'ancien bâtiment du CPAS ? Est-il prévu de le vendre, de l'affecter à d'autres fonctions ?

4) Monsieur TSINGOS fait référence à l'article [L1312-2](#) qui précise que « *Le conseil communal se réunit chaque année le premier lundi du mois d'octobre pour délibérer sur le budget des dépenses et des recettes de la commune pour l'exercice suivant* » et interroge le Collège pour savoir s'il compte convoquer le Conseil communal ce premier lundi d'octobre 2015 pour délibérer du budget 2016 ?

Si à tout le moins, le Collège pouvait nous communiquer son projet de budget, tel qu'il le communique pour le 1^{er} octobre lors de la prochaine séance du Conseil, voire à mettre enfin en place, comme demandé par certains autres membres du Conseil communal, une Commission Finances, chargée d'impulser les orientations du budget avant son adoption ?

5) Monsieur TSINGOS, enfin, interroge le Collège concernant la facture de Maître Bourtembourg que la Directrice financière refuse d'imputer : par décision du Collège, celle-ci sera imputée sous la responsabilité du Collège communal : s'agit-il du Collège communal en place, de celui qui a chargé Maître Bourtembourg du dossier, ou de ceux même qui au sein du

Collège ont voté favorablement la désignation de Maître Bourtembourg le 19 juin 2014, en dépit des règles concernant les marchés publics ?

6) Monsieur CAPELLE, pour le groupe PS, intervient à son tour et souligne que la Commune ne dispose plus d'un agent constatateur qui avait au moins le mérite de rappeler formellement aux citoyens leurs obligations notamment en matière d'entretien des abords de leur habitat. Cette démarche obtenait une certaine efficacité. Et Monsieur CAPELLE de prendre à titre d'exemple, la situation de certaines portions de trottoirs dans la rue d'Oupeye. Sans ce type d'agent, comment le Collège envisage-t-il d'inciter les citoyens à remplir leurs obligations réglementaires ?

Monsieur LUCAS répond d'emblée que la Commune doit commencer par montrer l'exemple afin d'encourager les velléités.

7) Madame D'ORTONA revient sur la nouvelle demande de permis d'urbanisme introduite par la Commune dans le cadre du projet de nouveau cimetière, rue Bauwin. Cette nouvelle demande signifie-t-elle que le projet repart « à zéro » ?